

Délibération n° 2023/33

Comité des Œuvres Sociales : Augmentation de la cotisation patronale 2024

En exercice	11	L'an deux mil - vingt- trois
Présents	8	le 15 septembre à dix – neuf heures
Votants	10	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 septembre 2023

PRÉSENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, CIBERT,
MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, PASCAL

ABSENTS : M. RIGAUDEAU (pouvoir donné à M. NOUGIER),
M. REBEYRAT (pouvoir donné à M. TRICHARD), MME GIRAUD

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

COMITÉ des ŒUVRES SOCIALES : AUGMENTATION de la COTISATION PATRONALE 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et que la commune de Nouic cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales, association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il propose que la Commune de Nouic vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2024 (adoptés en AG du 22 mai 2023) :

- **Part ouvrière** : Gratuité des cotisations pour les agents actifs en 2024
- **Part patronale** : **0.85 %** de la masse salariale totale avec un minimum de 145 €/ agent adhérent.
Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (régime général et régime particulier)
- Cotisation des retraités : 25 € (pas de part patronale)
- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**
- Approuve les montants des cotisations dues au Comité des Œuvres Sociales à compter du 1^{er} janvier 2024
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 19 septembre 2023



POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 19 septembre 2023

Le Maire
Serge NOUGIER

